

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH | Délibération |
| | | N° 2022_7_4 |

Convocation du 15 décembre 2022

Le 20 décembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, Mme Claudine AUDOIN, M. Pierre BALTENWECK, M. Floréal CARBONIE SUILS, Mme Christine CALVO, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Cécile DOUELLE a donné procuration à M. Bernard PIASER
Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO
M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Patrice CASTANIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2022_7_4 : Demande de subvention Rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé le choix de la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale.

Le cabinet Sol et Cité a fait parvenir un Avant Projet Sommaire.

Le coût prévisionnel des travaux tels qu'il ressort des études d'Avant Projet Sommaire du Maître d'œuvre s'élève à **458 052.50 € HT**.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions des partenaires suivants ::

- L'État
- le conseil Régional Occitanie ;
- le conseil Départemental du Lot;
- Caisse Allocation Familiale du Lot

Description des recettes et subventions à solliciter sur montant HT

| Origine des subventions sollicitées | Montant des travaux subventionnables en € HT | Pourcentage sollicité | Subventions sollicitées en € | Subventions obtenues en € |
|-------------------------------------|--|-----------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Etat – DETR 2023 | 458 052,50 | 40% | 183 220,80 | En attente |
| Région Occitanie | 458 052,50 | 15% | 68 707,80 | En attente |
| Département du Lot | 458 052,50 | 20% | 91 610,40 | En attente |
| CAF | 458 052,50 | 5 % | 22 902,60 | En attente |
| Origine de l'autofinancement | Montant des travaux subventionnables en € HT | Pourcentage autofinancement | Autofinancement en € | / |
| Commune de LUZECH | 458 052,50 | 20% | 91 610,40 | / |

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'opération et le coût prévisionnel des travaux établi en phase Avant-Projet Sommaire qui en découle de 458 052,50 €. HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Lot, et la CAF.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **d'approuver** l'opération et le coût prévisionnel des travaux établi en phase Avant-Projet Sommaire qui en découle de **458 052,50** €.HT ;
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel ;
- **de solliciter** l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Lot, et la CAF ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à effectuer toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| En exercice | Votants | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------|-----------------------------------|--|
| 17 | Présents : 13 Procurations : 4 | Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

| | |
|---|--|
| <p>REÇU EN PREFECTURE LE : 21/12/2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 21/12/2022</p> | <p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p> |
|---|--|